RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1402 DU 11 DECEMBRE 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Surveillance des systèmes financiers décentralisés.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-670 du 22 décembre 2021 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de Surveillance des systèmes financiers décentralisés ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 décembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des systèmes financiers décentralisés, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Orou Hermann TAKOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- monsieur **Makponsè Donald Vasoir GANDJI**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;



 monsieur Marcel Olivier Philippe DASSI, représentant de la Présidence de la République;

- monsieur y Sènanou Davy DENADI, représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;

- madame **Abadjayé Nicole Aurore TCHOKPON** épouse **MEDENOU**, représentant de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2

Monsieur Orou Hermann TAKOU est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Surveillance des systèmes financiers décentralisés sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelables, à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-590 du 10 novembre 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Surveillance des systèmes financiers décentralisés ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 11 décembre 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat